

Attaques de chiens sur les troupeaux ovins dans le Luberon et comparaison avec la prédation en territoires à loups

Laurent GARDE

Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)
Route de la Durance, F-04100 Manosque (France)
cerpam@free.fr

Garde L. 2005. – Attaques de chiens sur les troupeaux ovins dans le Luberon et comparaison avec la prédation en territoires à loups. *Anthropozoologica* 40(2) : 7-26.

RÉSUMÉ

Dans les Alpes du Sud, les éleveurs ovins connaissaient déjà bien le risque d'attaques de chiens sur leurs troupeaux lorsqu'un nouveau prédateur, le loup (*Canis lupus*), s'est installé à partir de 1992. Depuis cette date, les défenseurs des loups affirment que les attaques de loups sont peu de choses en comparaison des attaques de chiens. Mais les références chiffrées manquent. Une enquête exhaustive a donc été menée auprès des éleveurs dans un territoire sans loups, le massif du Luberon, afin de recenser les attaques de chiens et de comprendre les conditions de cette prédation. Les résultats montrent un faible taux de prédation par les chiens dans cette région où le cheptel ovin est important. L'essentiel des problèmes est dû à la divagation de chiens du voisinage, très rarement à des chiens réellement « errants ». Les résultats ont été comparés à d'autres études menées dans d'autres régions. La prédation due aux chiens est faible dans un autre massif des Alpes du Sud, mais plus forte dans les régions où l'élevage ovin est résiduel. Les résultats obtenus ont également été comparés à la prédation dans deux massifs où les loups sont installés dans les Alpes-de-Haute-Provence. Deux indicateurs fortement discriminants ont pu être mis en évidence : dans les territoires à loups, la *fréquence d'attaques* est très supérieure avec un nombre de victimes par attaque en moyenne plus bas, et *l'identification visuelle du prédateur à l'attaque* est beaucoup plus rare. Ces résultats visent à fournir aux gestionnaires un outil de « mise en alerte » sur l'arrivée de loups dans une nouvelle zone avant d'en obtenir confirmation génétique, et donc d'améliorer l'action d'urgence (indemnisations, protection des troupeaux) dont on sait que la rapidité est un gage de réussite. Cette étude montre aussi l'écart entre les discours généralement répandus sur les problèmes de chiens « errants », et la réalité de la situation vécue par les éleveurs dans les Alpes du Sud.

MOTS CLÉS

Chiens errants,
chiens divagants,
loups,
prédation,
Alpes du Sud,
éleveurs ovins.

ABSTRACT

Dog attacks on flocks of sheep in the Luberon area, and comparison with predation in wolf territories.

In the Southern Alps, sheep breeders were already familiar with the risk of attacks from dogs, when a new predator, the wolf (*Canis lupus*) settled there from 1992 on. Since that year, wolf advocates have been arguing that attacks by wolves are few compared with attacks by dogs. But there were no data available. An exhaustive survey was therefore conducted among sheep breeders in a wolf-free area, the Luberon Massif (Vaucluse and Alpes-de-Haute-Provence), to record dog attacks and understand how these occur. The rate of dog attacks is low in this area, where sheep are many. Most of the problems are caused by wandering dogs from neighbouring areas; attacks by genuine "stray" dogs are very scarce. Results were compared with other surveys conducted in other areas. The dog attacks are scarce in another part of Southern Alps, but more numerous in regions where sheep breeding is residual. The results obtained were compared with attacks in nearby areas where wolves are present in the Southern Alps. Two strongly discriminating indicators were found: where wolves are present, *attack rates* are much higher and the *visual identification of the attacker* is much rarer. These results aim at providing managers with an early warning system to alert them to the arrival of wolves in a new area, before the fact can be confirmed by genetical tests. This will improve emergency action (compensation measures, flock protection), which, to be successful, must be taken swiftly. The survey also shows the gap between what is generally said about "stray" dogs, and the actual experience of breeders in the Southern Alps.

KEY WORDS

Stray dogs,
wandering dogs,
wolves,
predation,
Southern Alps,
sheep breeders.

PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS

Depuis une dizaine d'années, l'installation de populations de loups en France pose d'importants problèmes à l'élevage ovin en termes de pertes directes et indirectes ainsi que de contraintes accrues à la conduite des animaux au pâturage. Or l'analyse de ces problèmes est compliquée par l'existence d'attaques dues à des chiens, qui sont souvent difficiles à distinguer techniquement. La coexistence des loups et de chiens en divagation sur les mêmes territoires brouille en permanence la compréhension des problèmes spécifiques dus aux loups. La traduc-

tion grand public de cet état de fait, sous l'influence des associations de protection de la nature, est que les loups représentent un problème mineur comparé à celui que posent les chiens « errants ». Or ce discours communément admis¹ paraît contredit par l'ampleur des efforts de protection immédiatement nécessaires dès la fixation d'une population de loups².

Il apparaît donc impératif de se donner les moyens de distinguer les deux types de prédation pour mieux les caractériser. Ce travail est impossible à mener dans un territoire à loups où nous sommes confrontés en permanence à un ensemble indissociable « loups + chiens ». Par

1. « Si les estimations varient, en revanche, tous les auteurs s'accordent à attribuer aux chiens errants une prédation bien plus importante que celle des loups. » (Bobbé 2000).

2. Lire l'ensemble des interventions au colloque du bilan du programme LIFE-loup (Ministère de l'écologie et du développement durable 2004).

contre, il est possible de caractériser la prédation « chiens » dans un territoire sans loups. Ce choix méthodologique permet de comparer la situation de territoires « chiens » et d'autres territoires « loups + chiens », afin de rechercher des indicateurs quantitatifs et qualitatifs significatifs. Dans cet esprit, une première étude (Garde & Vors 2000) avait été réalisée en 1999-2000 dans un massif des Alpes-de-Haute-Provence, les Monges, afin de comparer la prédation avant l'arrivée de loups (1994-1997) et celle après la fixation d'une population de loups (1998-2000).

Il restait à compléter ce travail par une étude menée dans un territoire sans loups à la date de l'étude. En partenariat avec le Parc Naturel Régional du Lubéron (PNRL), une enquête a été effectuée dans le massif du Lubéron (Vaucluse et Alpes-de-Haute-Provence) en 2003-2004. À cette date, aucune trace ni attaque de loup ne sont signalées dans ce massif par les services de l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) et la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)³.

Ce travail ne résulte pas d'une demande endogène des éleveurs, même si les risques d'attaques de chiens sont une préoccupation pour eux. L'objectif commun des services pastoraux et du gestionnaire territorial est double :

- d'une part, développer une base de données « prédation par les chiens » précise et référencée sur un territoire où il est certain que des loups ne sont pas établis, comme état des lieux préalable au cas où ils viendraient à s'installer ; une attention particulière est portée sur l'origine des chiens en cause, afin de mieux comprendre ce que l'on peut entendre par des termes comme « errants » ou « divagants » ;

- d'autre part, utiliser cette base de données afin de mieux comprendre, par comparaison, la prédation dans des territoires à loups ; la mise en évidence de spécificités dans la prédation par des

chiens comparée à celle observée en zone à loups peut permettre aux gestionnaires d'améliorer leurs outils de détection et de traitement d'une prédation dans une zone de colonisation par les loups.

Il s'agit en fait de structurer la démarche empirique actuelle qui consiste à s'inquiéter de la présence de loups à partir du « fait déclencheur » que représente une série d'attaques sur des troupeaux, et de la clarifier par rapport aux discours concernant les chiens « errants ». Les résultats de cette enquête menée auprès des éleveurs du Lubéron sont présentés ci-dessous, et mis en perspective avec la bibliographie concernant les résultats acquis sur les chiens « errants » ou « divagants » d'une part, et dans des territoires à loups d'autre part.

MÉTHODOLOGIE

L'ÉTAT DE LA BIBLIOGRAPHIE CONCERNANT LA PRÉDATION PAR LES CHIENS

De nombreux chiffres concernant les dégâts attribués aux chiens « errants » circulent, à l'échelle nationale, dans des documents relatifs aux loups. Pour Véronique Champion-Vincent (2002), « *les chiffres les plus extraordinaires circulent sur les méfaits de chiens errants* ». Dans un récent ouvrage, Sophie Bobbé (2002 : 122-123) cite quatre estimations provenant de sources différentes concernant les dégâts causés par les chiens « errants » en France, en nombre d'ovins victimes par an, variant de « *plus de 10 000* » à « *700 000* »⁴, soit une fourchette véritablement *extraordinaire* de 1 à 70 selon les auteurs, s'agissant d'un fait biologique que l'on cherche à quantifier. Il paraissait en conséquence nécessaire de vérifier les sources. Un travail a donc été mené sur de nombreuses références, consistant à remonter aux sources lorsqu'elles sont citées, en particulier par des entretiens téléphoniques ou

3. Données confirmées lors d'une réunion le 1^{er} avril 2004 à Apt.

4. Sophie Bobbé cite respectivement, Charoy (ITOVIC s. d.) : « *plus de 10 000* » ; Ménatory (1991) : « *50 000* » ; Pitt (1988) : « *250 000* » ; ASPAS (Dauphiné Libéré, 28-12-1996) : « *700 000* ». Une vérification effectuée sur l'ouvrage de Joël Pitt (1988) fait apparaître que l'auteur évoque, prudemment, le chiffre de « *100 000 brebis* » comme n'étant pas « *fantaisiste* » !

par courrier électronique. Cette vérification a abouti à n'identifier dans le contenu de ces textes aucune étude de terrain permettant de quantifier la prédation des chiens au niveau national. Certains chiffres proviennent d'une extrapolation de quelques cas. Le plus souvent, les références existant dans les textes renvoient à des sources qui elles-mêmes ne sont pas référencées à des études de terrain. Il s'agit donc, tout au plus, de l'estimation personnelle de tel ou tel auteur reprise ensuite comme une référence par d'autres auteurs, la succession des renvois qui s'ensuit par effet « boule de neige » donnant au chiffre de départ une apparence de validation scientifique. En conséquence, toute publication de chiffre sur les dégâts de chiens à l'échelle nationale, donnée comme fait biologique faisant l'objet de consensus scientifique, paraît bien peu crédible et il convient de dénoncer la pollution de la démarche scientifique par ce genre de procédé qui repose sur l'absence de vérification⁵.

Si l'on revient sur le terrain scientifique, un certain nombre d'études localisées ont été réalisées concernant les dégâts des « chiens errants » par questionnaire auprès d'une population d'éleveurs sur un territoire défini. Les enquêtes menées sous l'égide de l'Institut de l'Élevage (1996), en collaboration avec plusieurs Chambres d'Agriculture, montrent des résultats hétérogènes avec un taux de retour des questionnaires faible et sont de ce fait difficilement utilisables. Plusieurs enquêtes offrent plus d'informations à l'échelle d'une petite région, d'un département français ou d'un canton suisse :

- l'étude de la DDAF de Haute-Savoie réalisée sur les trois années 1982-1985 (Pitt 1988) ;
- l'étude de l'Institut agronomique méditerranéen (IAM) et du Service Interchambre

Montagne Élevage (SIME) réalisée en 1998 dans les Pyrénées-Orientales (et plus partiellement dans l'Aude) et portant sur les années 1994-1998 (Dimanche & Pistolesi 2000) ;

- l'étude du Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) dans le massif des Monges (Alpes-de-Haute-Provence), portant sur les années 1994-1997 (hors contexte loups) et 1998-2000 (après fixation d'une population de loups) (Garde 2002a) ;

- l'étude menée en 2000 dans le canton suisse du Tessin par la Commissione dell'Unione Contadini Ticinesi « Allevamento e grandi carnivori », portant sur 1997-1999 (Solari & Maddalena 2002).

Les trois dernières études ont en commun d'avoir été menées dans la perspective d'une installation récente ou attendue des loups, avec comme objectif de dégager au préalable la problématique de la prédation par les chiens. La méthodologie est basée selon les cas sur l'envoi d'un questionnaire à la population d'éleveurs concernés (taux de retour chez les éleveurs ovins : Pyrénées-Orientales, 30 % ; Tessin, 50 %), ou bien sur une enquête directe auprès de tous les éleveurs (massif des Monges). C'est cette dernière méthode que nous avons choisie dans le Luberon, afin de nous affranchir de l'incertitude sur la représentativité des questionnaires renvoyés spontanément.

PROTOCOLE D'ENQUÊTE UTILISÉ DANS LE LUBERON⁶

Le secteur de travail est le massif du Luberon considéré au sens large, comprenant 75 communes du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, sur environ 190 000 ha (Fig. 1). Ce secteur d'étude représente 154 000 habitants, et englobe les petites agglomérations de Manosque, Cavaillon, Apt

5. Ainsi, pour ne citer que des documents récents à vocation technique ou scientifique, les chiffres proposés par P. Wick (1998 : 8) : « 500 000 » ; F. Moutou (1999 : 44) : « 200 000 » ; J.-M. Landry : « 200 000 » (Sales 2001 : 55) ; P. Pfeffer (2000 : 1) : « 150 000 » ; ou encore celui attribué au CNEVA (et démenti par le chercheur auditionné, F. Moutou, comm. pers.) par la Commission d'Information Parlementaire sur le loup (Chevallier 1999 : 17) : « Une étude effectuée pour le Centre national d'études vétérinaires et animales (CNEVA) au début de 1999 faisait de la même façon apparaître que, si les loups ont, depuis 1993, pu tuer plus de 3 000 ovins, la brucellose et la foudre pourraient être responsables de la mort depuis cette date de 150 000 d'entre eux et les chiens errants de celle de 500 000 de ces bêtes ».

6. Les enquêtes ont été réalisées sur le terrain par Jonathan Delhom et Cécile Dol (Dol *et al.*, sous presse).

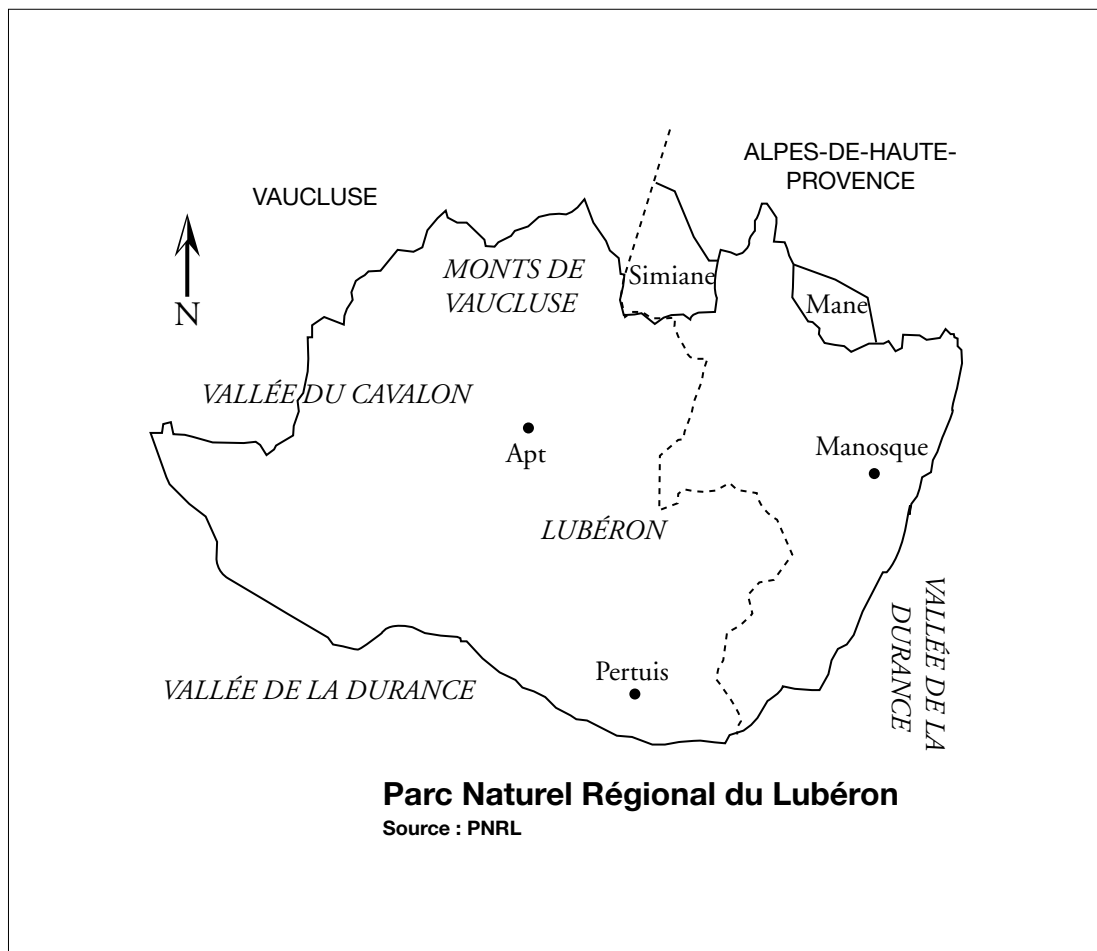


Fig. 1. – Le périmètre d'étude.

et Pertuis, ainsi qu'un important espace préalpin jusqu'à 1 000 m d'altitude, très dépeuplé. Tous les éleveurs ovins ayant plus de 100 brebis-mères ont été enquêtés sur la base d'un questionnaire détaillé ; les éleveurs concernés rassemblent plus de 95 % de l'effectif ovin total du massif. Les enquêtes ont concerné 78 territoires pastoraux d'éleveurs résidents ou pratiquant la transhumance hivernale, pour un effectif total de 36 550 brebis-mères. La période recensée couvre les années 2000 à 2003. Le questionnaire comprend deux parties : d'une part, les caractéristiques générales du système d'élevage, la perception du problème des risques d'attaque de

chiens sur leurs troupeaux et les modifications de conduite adoptées pour s'en préserver ; d'autre part, une analyse aussi détaillée que possible de chaque cas de prédation, comprenant les pertes, les conditions de l'attaque, la description du mode de conduite du troupeau lors de cette attaque, l'identification du chien et les suites données. Les enquêteurs ont pu à cette occasion relever à nouveau la vivacité de la mémoire des éleveurs, déjà signalée dans les études concernant les Monges et les Pyrénées-Orientales, qui témoigne du souci causé par les chiens « errants » ou « divagants » et du traumatisme lié à chaque attaque.

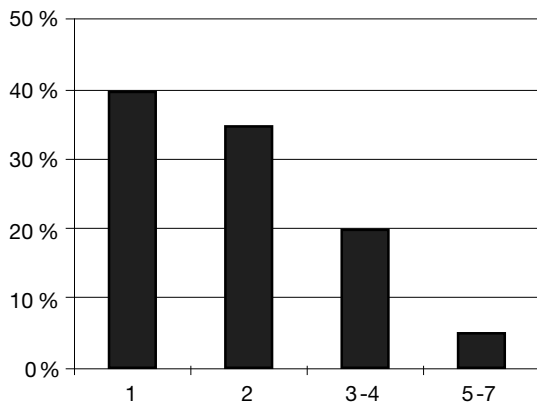


Fig. 2. – Répartition des attaques selon le nombre de chiens présents (enquête Luberon).

LES CHIENS EN CAUSE

L'enquête menée dans le Luberon montre que les chiens sont vus à l'attaque dans 85 % des cas, et leur propriétaire le plus souvent identifié. Le chien est repéré directement par l'éleveur ou le berger présent ou peu éloigné, ou par un voisin. Donc dans 85 % des cas, les attaques ne sont ni furtives ni anonymes⁷ et la gestion de la situation relève dès lors du degré de responsabilité du propriétaire du chien... ou de « l'action directe » de l'éleveur. Ce résultat tout à fait fondamental confirme celui obtenu dans les Monges avant l'arrivée des loups (1994-1997) : 85 % des chiens à l'attaque étaient repérés visuellement.

Les chiens en cause appartiennent presque toujours à des résidents de proximité, plus rarement à des promeneurs (10 % des cas). Il s'agit de chiens de village, de fermes, de lotissements. La part des chiens de chasse peut être très variable entre les différentes zones du Luberon. Ils sont responsables d'une situation de crise très localisée représentant un grand nombre d'attaques. En dehors de ce cas un peu particulier, les chiens de chasse occasionnent le tiers des attaques dans le Vaucluse, mais seulement 5 % dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Les chiens de chasse paraissent donc plus un souci pour l'élevage en région de taillis et garrigue méditerranéens, propice à la chasse au sanglier, qu'en zone préalpine. Des éleveurs des Alpes-de-Haute-Provence témoignent que ces chiens causent de nombreux dérangements de troupeaux, mais s'en prennent rarement aux brebis.

Dans le Luberon, 40 % des attaques sont causées par un chien seul, et un tiers par deux chiens. Le phénomène de « chasse en bande » rassemblant au moins trois chiens et jusqu'à sept chiens concerne un quart des attaques (Fig. 2). Il s'agit de chiens qui se regroupent en bande le temps d'une fugue, et non de meutes de chiens au sens biologique du terme. Ces bandes peuvent renouveler leur action et sont à l'origine de la plupart des séquences d'attaques. Ces attaques en bande sont souvent meurtrières, jamais discrètes.

Sur la période étudiée, un seul cas d'attaque due à un chien « errant », au sens où cet animal solitaire paraissait retourné à l'état semi-sauvage, a été signalé par un éleveur. Ce chien a été abattu au bout de quelques jours par un garde-chasse. Ce résultat confirme que les chiens « errants » proprement dits sont rares, voire exceptionnels, dans nos régions. La prédation des chiens sur les troupeaux est due à des individus divagants, laissés libres pour quelques heures ou même, en présence de leur maître mais non-tenus en laisse. Pour clarifier les termes, les définitions suivantes sont proposées :

- chiens *divagants* : animaux non-tenus en laisse, ou faisant une fugue pour un temps limité ; ces chiens ont un maître et sont habituellement nourris et logés ; ils peuvent former des bandes provisoires ;
- chiens *errants* : animaux abandonnés, dormant dehors et se nourrissant par leurs propres moyens ;
- chiens *ensauvagés* : animaux retournés à l'état sauvage, vivant en meutes et se reproduisant dans la nature ; il n'y a pas en France de populations de chiens ensauvagés comme il s'en trouve dans de nombreux pays.

7. Sauf bien évidemment dans l'hypothèse où les éleveurs seraient incapables de repérer la majorité des attaques de chiens, mais dans ce cas il faudrait admettre qu'ils sont incapables aussi de repérer la majorité des attaques de loups, bien plus discrètes et en moyenne moins meurtrières.

L'identification des races confirme la capacité des éleveurs à repérer les chiens à l'attaque. Les chiens en cause sont très divers : chien-loup ou berger allemand (9 mentions), beauceron (5), « bâtard » (5), berger belge (3), labrador (3), « chien de chasse » (3), épagneul (2), doberman (2), husky (2), « chien courant » (2), « grand chien blanc de chasse » (2), boxer, border colley, caniche, rottweiler, setter, chow-chow (1). Le rôle des chiens de garde paraît déterminant, accompagnés de divers chiens de chasse, mais aussi de races les plus variées⁸.

DES PERTES LIMITÉES, MAIS QUELQUES GROS FOYERS DE CRISE

FRÉQUENCE DES ATTAQUES

Chaque année, 11,5 % des éleveurs du Luberon subissent au moins une attaque de chiens. Sur les quatre années enquêtées, 74 % des éleveurs n'ont connu aucune attaque. Si l'on rajoute 21% des éleveurs qui subissent moins d'une attaque par an, c'est au total 95 % des éleveurs pour qui la prédation par les chiens est un problème relativement rare. À l'inverse, 70 % des attaques se concentrent chez 5 % des éleveurs qui subissent tous plus d'une attaque par an. En moyenne, le nombre annuel d'attaques s'élève à 22,6 sur le périmètre considéré. Cela représente une fréquence de 0,29 attaque par éleveur et par an : un éleveur donné a un risque statistique d'être attaqué une fois tous les 3 ans et demi, ce qui représente un risque faible. Les attaques sont plus fréquentes dans la partie Vaucluse que dans la partie Alpes-de-Haute-Provence du territoire enquêté. La fréquence d'attaques dans le Luberon représente néanmoins plus du double de celle recensée dans le massif des Monges pour la période antérieure à l'installation de loups (1994-1997) : 0,12 attaque par an et par unité pastorale. Cette faible fréquence d'attaques dans le Luberon est d'autant plus remarquable que les éleveurs signalent de nombreux dérangements de trou-

peaux. Cette étude montre donc que les chiens en divagation passent assez rarement à l'attaque, même lorsqu'ils approchent les troupeaux. Par contre, un chien qui passe à l'acte y prend goût et devient un véritable danger public pour les troupeaux (séquences d'attaques). Il importe alors de le mettre hors d'état de nuire au plus vite, chose relativement facile dans la plupart des cas dans la mesure où les chiens à l'attaque ne sont pas discrets. C'est bien cette capacité à régler un problème qui se présente rarement qui rend inutile aux yeux des éleveurs la mobilisation de moyens de protection hors zones à loups. Les rares cas où les éleveurs ne peuvent pas stopper la répétition des attaques, en fonction des rapports de force locaux, constituent des foyers de crise très localisés concentrant l'essentiel des attaques d'une vaste région. Or, c'est exactement comme cela que les éleveurs ressentent les attaques de loups : des foyers de crise non plus localisés, mais généralisés à l'échelle de vastes massifs, où le prédateur ne se laisse pas surprendre, et où le rapport de force social au niveau national et européen leur impose de subir la répétition des dommages sans réagir.

NOMBRE DE PERTES TOTALES

Les pertes annuelles subies dans le Luberon représentent en moyenne 141 brebis et 37 agneaux, soit un total de 178 ovins. Ce sont donc majoritairement des brebis (79 %) qui sont victimes des attaques (même résultat signalé dans les Pyrénées-Orientales). Les brebis perdues représentent chaque année 0,38 % de l'effectif total en brebis-mères. En ce qui concerne les agneaux, la perte annuelle revient à 0,11 % de la production estimée d'agneaux. Le taux de perte global s'élève à 0,25 % de l'effectif ovin. Ce total englobe un faible nombre d'animaux disparus, qui paraissent rares dans les attaques de chiens (dix bêtes signalées chaque année en moyenne).

Les attaques dans le Luberon sont plus nombreuses, mais moins meurtrières que dans les Monges. Les deux enquêtes ne sont pas totalement

8. Une attaque s'est produite dans le Luberon le 6-09-2004, mettant en cause ensemble un teckel et... un chien de protection « Montagne des Pyrénées », vus par le berger (comm. pers.).

TABLEAU 1. – Taux de prédation dans quatre départements français et un canton suisse.

Département ou canton	Tessin (CH)	Pyrénées-Orientales (66)	Haute-Savoie (74) ¹	Monges (04)	Luberon (84-04)
Représentativité de l'échantillon enquêté	50 % <i>renvoi spontané</i>	30 % <i>renvoi spontané</i>	~100 % <i>enquête directe</i>	100 % <i>enquête directe</i>	100 % <i>enquête directe, effectifs > 100</i>
Effectif brebis, résident + transhumant	18 000	20 000	26 000	22 200*	36 550
Densité ovins / km²	6	5	6	100	19
Densité habitants / km²	110	95	110	2	81
Taux de prédation	1 %**	1 à 3,5 %***	0,8 à 1,6 %****	0,3 % ovins > 4 mois	0,38 % brebis-mères 0,25 % tous ovins

1. Joël Pitt (1988) évoque aussi des taux de prédation pour les différents départements de Rhône-Alpes de « 0,5 à 7,6 % », en précisant que celui de Haute-Savoie est plus fiable que ceux des autres départements.

* : y compris tardons et agnelles chez les transhumants, ainsi que des petits lots caprins conduits avec les ovins.

** : toutes pertes rapportées aux ovins adultes.

*** : fourchette tenant compte de l'incertitude concernant la représentativité des enquêtes retournées (Dimanche & Pistolesi 2000), toutes pertes rapportées aux ovins adultes.

**** : prédation rapportée à « tous ovins » ou aux « brebis-mères ».

comparables, cependant elles convergent vers un taux de perte faible dans ces deux massifs des Alpes du Sud où l'élevage ovin est très présent (Tableau 1). En comparaison, les taux de prédation paraissent plus élevés dans le Tessin, la Haute-Savoie, les Pyrénées-Orientales. Dans ces régions, la population humaine est plus dense et l'élevage ovin bien moins présent que dans les Alpes du Sud. C'est le premier élément d'explication : les attaques de chiens plus nombreuses sont susceptibles de se concentrer sur un nombre bien plus faible de troupeaux d'effectifs moindres. Le mode de conduite des animaux est un deuxième facteur d'explication. Les troupeaux sont très majoritairement conduits en parcs clôturés ou en gardiennage dans les Alpes du Sud⁹. Les animaux libres sont plus fréquents dans les Alpes du Nord,

suisse et françaises. La comparaison peut cependant être affectée par les différences de méthodologie. D'une part, le taux de retour des questionnaires laisse planer une incertitude sur la représentativité de l'échantillon dans le Tessin et les Pyrénées-Orientales. D'autre part, dans ces enquêtes, il semble que les pertes englobent tout type d'animaux, mais sont rapportées à un effectif de référence en ovins adultes, ce qui signifierait que les pourcentages de pertes seraient surévalués. Enfin, l'enquête pyrénéenne englobe des attaques de loups dans le massif de Nohèdes.

Tout en restant prudent sur la comparaison de ces diverses études, l'ensemble de ces résultats suggère des taux de prédation faibles dans les départements à effectif ovin important, et des pertes en proportion plus élevées là où l'élevage

9. 80 % des unités pastorales (estives et intersaison) sont conduites en gardiennage permanent, auxquelles il faut ajouter un tiers des unités pastorales d'intersaison gérées en parcs clôturés (Agreste 1999).

ovin est résiduel. Si ce résultat se vérifiait, en particulier dans les départements du Massif central où les densités ovines sont encore plus élevées que dans les Alpes du Sud, cela indiquerait un faible taux de prédation au niveau national, puisque l'essentiel des effectifs apparaîtrait peu affecté. En tout état de cause, on est bien loin des centaines de milliers d'ovins victimes de prédation évoquées par certains.

NOMBRE DE PERTES PAR ATTAQUE

Le nombre moyen d'ovins perdus par attaque dans le Luberon s'élève à 7,7. Ce montant inclut les pertes par étouffement liées à un affolement des animaux ainsi que les animaux disparus immédiatement imputables à une attaque. Au total, les attaques de chiens se répartissent pour moitié environ entre attaques peu meurtrières (1 à 4 pertes), et pertes importantes (5 à 20 pertes). Seules 5 % des attaques ont provoqué la mort de plus de 20 brebis, représentant la moitié des pertes totales ; les deux plus importantes dépassent les 100 victimes (155 et 109 pertes).

Les pertes par attaque sont beaucoup plus faibles dans le Tessin (2,7), proches dans les Pyrénées-Orientales (11) et la Haute-Savoie (9,5), mais beaucoup plus élevées dans les Monges (23). Dans un contexte d'attaques rares, l'irruption d'un ou plusieurs épisodes très meurtriers peut aboutir à une moyenne très élevée. La moyenne de ces résultats atteint 10,8 pertes par attaque, avec trois études sur cinq se situant entre 7 et 11 et une très grande variabilité due aux deux autres études. Le fait que les attaques de chiens sont le plus souvent meurtrières est couramment admis par la plupart des auteurs et vérifié par ces différents résultats (à la seule exception du Tessin). Les résultats acquis dans les Alpes françaises et les Pyrénées-Orientales invalident une autre thèse émise par certains auteurs d'une prédation fréquente et peu meurtrière par les chiens¹⁰. Retenons cependant la grande variabilité des situations locales.

SÉQUENCES D'ATTAQUES

Les séquences d'attaque sont le phénomène le plus redoutable causé par des chiens en divagation. Sept éleveurs (9 % du total) sont victimes d'attaques répétées de la part des mêmes chiens. Ces séquences représentent l'immense majorité des attaques (90 %) et des pertes (94 %). Un petit nombre de chiens en divagation, seuls ou se regroupant en bandes et provenant de propriétaires voisins, sont responsables de ces dégâts. Ces chiens sont bien identifiés. L'irresponsabilité de leurs maîtres, qui refusent en général de reconnaître les dégâts, est en cause. Il se constitue ainsi des foyers de crise qui perdurent plus ou moins selon les rapports de force locaux. Ainsi, deux foyers de crise, mettant en cause un très petit nombre de propriétaires laissant divaguer leurs chiens, concentrent l'essentiel des attaques et des pertes. L'origine sociale de l'éleveur et sa « surface » professionnelle sont des facteurs déterminants pour enrayer des situations de crise. Un petit éleveur, un éleveur néo-rural risquent de se retrouver plus désarmés face à l'irresponsabilité de certains. L'un de ces foyers de crise qui perdure depuis plusieurs années correspond, à dire d'éleveur, à une situation de malveillance avec des chiens qui seraient lâchés dans les troupeaux afin de provoquer des dégâts ; ces attaques de chiens, volontaires et non-accidentelles, se combineraient à des vols d'animaux... Il est vraisemblable qu'un tel conflit recoupe d'autres enjeux. Mais ce seul foyer de crise, qui déborde largement l'analyse technique d'épisodes accidentels, rassemble 70 % des attaques dans l'ensemble du Luberon sur les quatre années considérées !

Hors ces séquences, la prédation par des chiens est un phénomène relativement exceptionnel pour la grande majorité des éleveurs. Sur l'ensemble du Luberon, rappelons-le, 90 % des éleveurs subissent moins d'une attaque par an et perdent moins de deux animaux par an. Sur ce total, 74 % des éleveurs n'ont connu aucune attaque sur les quatre années considérées.

10. Une brebis par mois et par éleveur selon Sophie Bobbé (2000), ce qui signifierait que l'immense majorité des attaques de chiens serait peu meurtrière.

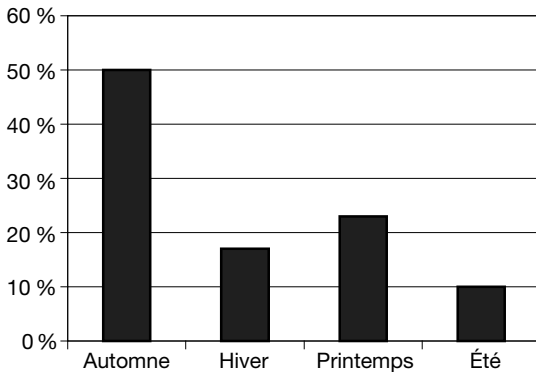


Fig. 3. – Répartition par saison des attaques de chiens sur troupeaux ovins dans le Luberon.

LES CONDITIONS DES ATTAQUES

QUAND LES CHIENS ATTAQUENT-ILS ?

Les résultats sont assez contrastés entre les deux départements constituant le Parc du Luberon. Dans la partie Alpes-de-Haute-Provence, les attaques se répartissent assez indifféremment entre les deux saisons de présence des animaux au pâturage (automne et printemps). Les chiens de voisinage sont directement concernés, mais rarement les chiens de chasse. Dans le Vaucluse, la grande majorité des attaques a lieu en automne, avec un risque important dû aux chiens de chasse. Ce résultat est dû à un seul foyer de crise concentrant des attaques répétées d'année en année. Les attaques se produisent également en hiver, les troupeaux y étant plus nombreux à pouvoir bénéficier d'un pâturage hivernal. Si l'on fait un bilan global sur l'ensemble du Luberon (Fig. 3), la moitié des attaques se situe en automne. Les autres études montrent des résultats contrastés, avec selon les cas une concentration des attaques en automne, période de chasse (Monges), ou en été, saison d'estive et de fréquentation touristique (Haute-Savoie), ou encore au printemps et en automne, saisons de pâturage (Pyrénées-Orientales). Les saisons de présence des animaux ainsi que les modes de fréquentation locaux des espaces naturels influent donc sur les périodes de risque d'attaques de chiens. La répartition de

l'agnelage entre le printemps et l'automne, variable selon les systèmes (en particulier sur des critères de sécurité fourragère), joue sans doute aussi un rôle, en influant sur le type de surface de pâturage mobilisé.

Dans le Luberon, 70 % des attaques sont diurnes. Résultat conforme à celui enregistré dans l'Aude ; dans les Pyrénées-Orientales, « *les attaques ont semblé survenir indifféremment de jour comme de nuit* » (Dimanche & Pistolesi 2000). Ces résultats vont dans le sens de chiens n'ayant pas de stratégie de prédation élaborée, attaquant au hasard des opportunités et sans souci de se dissimuler.

COMMENT LES TROUPEAUX SONT-ILS CONDUITS LORS DES ATTAQUES ?

Là encore, la situation est très contrastée entre les deux départements concernés par l'étude Luberon. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, 80 % des attaques ont eu lieu dans des parcs clôturés, le plus souvent électrifiés (filets, clôtures quatre fils). Dans le Vaucluse, 80 % des attaques affectent des troupeaux en gardiennage, permanent ou partiel. Cette répartition recoupe des différences de pratiques assez marquées entre la zone plus préalpine, où les pratiques en parc sont très généralisées, et la zone plus méditerranéenne de vallées et de garrigues, où l'utilisation de la clôture est, soit rare, soit associée à des séquences en gardiennage. Il n'apparaît pas de différence fondamentale de vulnérabilité entre ces modes de conduite. Ni la présence du berger, ni la clôture électrifiée ne dissuadent les attaques de chiens constatées, dans un contexte cependant où ces attaques restent globalement rares, sans doute justement du fait de ces pratiques généralisées. Un petit nombre d'attaques ont lieu en bergerie (6 %), et sont susceptibles de provoquer de grosses pertes, en particulier d'agneaux. Les attaques au pâturage se répartissent à peu près également entre près (45 %), généralement à proximité d'habitations, et parcours (55 %), généralement embroussaillés et plus écartés. Les attaques dans les prés, les attaques diurnes, les attaques en présence des éleveurs démontrent que les chiens ne cherchent pas à se dissimuler lors des attaques. Ils ne manifestent pas de stratégie de

prédation, mais un comportement opportuniste au gré des fugues.

De nombreux éleveurs disent que leurs chiens de conduite suffisent dans de nombreux cas à écarter les chiens qui rôdent. En tout état de cause, ils jouent souvent au minimum un rôle d'alerte incitant l'éleveur ou un voisin à intervenir. En ce qui concerne les chiens de protection, seuls 13 % des éleveurs en possèdent dans le Luberon, pour la plupart parce qu'ils sont confrontés aux loups en estive hors Luberon. Ce faible taux d'équipement dans un contexte d'attaques peu fréquentes ne permet pas d'en évaluer l'efficacité. Il démontre que la protection des troupeaux dans un contexte de faible prédation par des chiens n'est pas une préoccupation majeure des éleveurs.

LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE

Deux facteurs de vulnérabilité ont été étudiés : la durée au pâturage, c'est-à-dire la durée d'exposition aux prédateurs, et l'effectif. Le Luberon se trouve à la limite méridionale des Préalpes. La moitié des troupeaux a une vocation très pastorale en restant au pâturage toute l'année. L'autre moitié rentre en bergerie pendant 2 à 4 mois en hiver, la durée en bergerie augmentant rapidement pour les exploitations les plus en altitude. Le facteur de risque *durée au pâturage* apparaît difficile à isoler (Fig. 4), d'autant plus que les troupeaux restant le plus longtemps en bergerie sont aussi les plus montagnards et donc les plus éloignés des zones peuplées.

L'effectif moyen des troupeaux des éleveurs enquêtés est de 468 brebis (423 dans le Vaucluse, 524 dans les Alpes-de-Haute-Provence). Le seuil de 300 brebis paraît discriminant en terme de risque d'attaque, les troupeaux dépassant ce seuil étant deux fois plus touchés (Fig. 5). Ce résultat est cependant à nuancer en terme de nombre d'attaques par troupeau, deux des troupeaux les plus attaqués étant constitués de moins de 150 brebis. Ces deux troupeaux concentrent 43 % des attaques et 21 % des pertes. Peu de

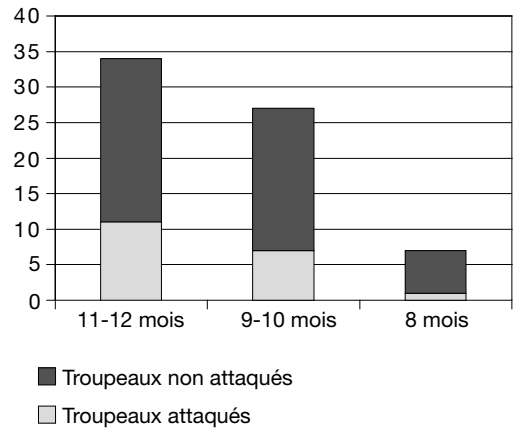


Fig. 4. – Durée au pâturage dans le Luberon (68 exploitations résidentes renseignées, hors transhumants hivernaux) et nombre de troupeaux attaqués.

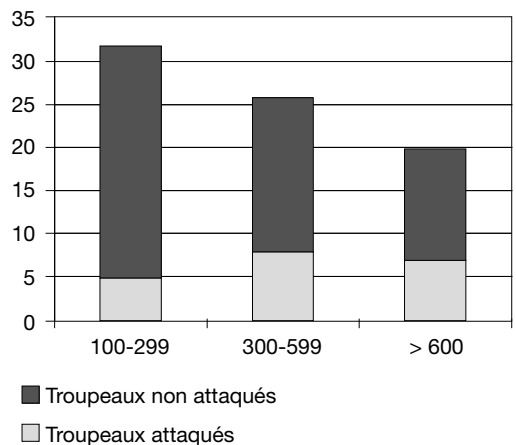


Fig. 5. – Effectif en brebis-mères dans le Luberon oriental et nombre de troupeaux attaqués.

troupeaux de faible effectif sont donc touchés, mais quand ils le sont, c'est avec une grande fréquence. Tout se passe comme si ces petits éleveurs, *a priori* moins vulnérables, se trouvaient plus démunis en situation de prédation et moins capables de stopper la répétition des attaques. Analyse que l'on peut tout à fait transposer aux attaques dans les territoires à loups.

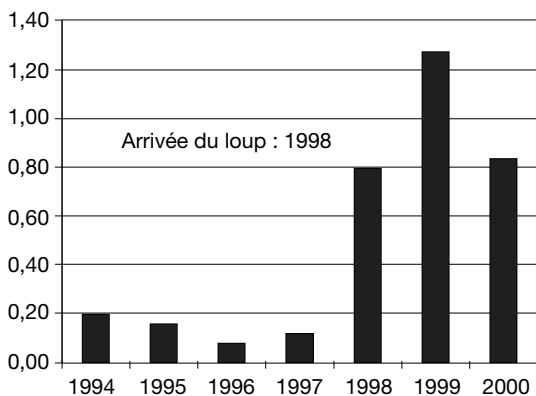


Fig. 6. – Fréquence d'attaques de prédateurs sur les troupeaux ovins et caprins du massif des Monges (04), enquête auprès des éleveurs 1999-2000.

VERS UNE COMPARAISON ENTRE ATTAQUES DE CHIENS ET DE LOUPS

PRÉDATION COMPARÉE ENTRE CHIENS ET LOUPS

La confrontation des données concernant les attaques de chiens ou celles de loups est quasiment impossible à établir dans des zones où les loups sont présents pour deux raisons :

- l'une, technique, renvoie à la difficulté d'établir attaque par attaque la responsabilité de deux canidés de même taille (Duchamp 2004) ; d'une part, le comportement des chiens est très variable ; d'autre part, si certaines attaques de loups sont très typées, la variabilité des comportements individuels (jeunes loups en particulier) est difficile à prendre en compte. On est là dans la « production d'incertitude » relevée par Isabelle Mauz (2002a) ;
- l'autre, d'ordre sociologique, provient du fait que ces constats s'inscrivent dans la crise sociale aiguë suscitée par l'irruption des loups sur le terri-

toire pastoral alpin ; de ce fait, les bilans tirés de ces constats ne sont pas qu'un élément technique, mais appartiennent à la catégorie des données hautement sensibles que reflète, par exemple, l'évolution du vocabulaire qui leur a été consacré au fil des ans.

À la connaissance de l'auteur, une seule étude (massif des Monges) a tenté de comparer la prédation sur un territoire donné, tous prédateurs confondus, avant et après l'arrivée de loups (1998), par enquête systématique réalisée auprès de tous les éleveurs en 1999-2000. Dans ce massif, le pourcentage d'éleveurs victimes d'attaques passe en moyenne de 14,5 % par an avant l'arrivée de loups à 52 % par an après l'arrivée de loups, tous prédateurs confondus. Les résultats concernant la fréquence d'attaques (Fig. 6) et les pertes recensées, y compris les animaux victimes de dérochements ou disparus suite à un acte de prédation (Tableau 2), montrent bien l'augmentation soudaine des attaques en 1998, suite à laquelle l'administration a été conduite à rechercher et repérer les traces de présence du loup¹¹. De même, c'est bien suite à une irruption soudaine d'attaques répétées que l'installation de loups a été repérée, massif après massif, des Alpes-Maritimes jusqu'à l'Ain et les Pyrénées-Orientales. C'est bien, à l'inverse, l'absence d'attaques répétées d'origine inconnue sur les troupeaux qui laisse supposer l'absence de loups dans le Massif central. L'augmentation soudaine des attaques dès l'arrivée de loups démontre, *a contrario*, le faible niveau antérieur de la prédation par des chiens, faute de quoi les méfaits des loups se noieraient dans la masse.

À titre de comparaison, citons quelques chiffres concernant la prédation dans les zones à loups :

- le taux de prédation par rapport à l'ensemble de l'effectif au pâturage établi pour l'année 2002 sur l'ensemble des zones à loups classées comme zones permanentes est égal à 0,82 %, sur la base

11. Notons que cette année-là et dans ce massif, plus de 99 % des animaux victimes (tués, blessés, victimes de dérochement ou disparus suite à un acte de prédation) signalés lors des enquêtes auprès des éleveurs n'ont pas été attribués aux loups et ne figurent pas dans les bilans... alors même que les deux tiers ont finalement été remboursés sur crédits « loups ». Ce véritable accident administratif donne ainsi l'impression curieuse d'une explosion soudaine des attaques de chiens, l'année de l'arrivée reconnue de loups...

TABLEAU 2. – Taux annuel de pertes dues à des actes de prédation sur les troupeaux ovins et caprins du massif des Monges (04), enquête auprès des éleveurs 1999-2000 (Garde & Vors 2000).

Période	Taux annuel de pertes	Conduite des animaux
Avant l'arrivée du loup Chiens divagants (moyenne 1994-1997)	0,34 %	Pas de précautions particulières contre la prédation
L'année de l'arrivée du loup Cumul chiens divagants + loups (1998)	3,3 %	Pas de précautions particulières contre la prédation
Présence du loup Cumul chiens divagants + loups (moyenne 1999-2000)	1,1 %	La majorité des troupeaux ont abandonné la couchade libre

TABLEAU 3. – Fréquence d'attaques dans le massif du Haut-Verdon – Haute-Bléone (04).

	2002	2003	2004
Nombre d'UP ovines (7 communes)*	62	62	62
Constats « loups non exclus »**	42	59	66
Fréquence d'attaques par UP	0,7	1	1,1

* : Unités pastorales (UP) ovines sur les communes d'Allos, Beauvezer, Colmar, Prads, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Villars-Colmar, estives + territoires d'exploitations résidentes.

** : Source : Bilans des attaques départementales par la DDAF des Alpes-de-Haute-Provence pour les années 2002-2003-2004 et recensement des UP par le CERPAM.

des constats classés « loups non exclus » (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable 2003) ;

– le nombre moyen d'animaux victimes des attaques classées « loups non exclus » est de 4,4 en moyenne entre 1994 et 2004, « *ce ratio étant resté d'une remarquable constance sur ces dix dernières années* » (Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales 2004) ;

– la fréquence moyenne des attaques constatées et attribuées aux loups se situe entre 0,7 et 1,1 dans le massif du Haut-Verdon – Haute-Bléone (Alpes-de-Haute-Provence) entre 2002 (année d'arrivée de loups) et 2004 (Tableau 3), ce qui est proche de la fréquence d'attaques dans les trois premières années d'arrivée de loups dans les Monges ; la fréquence est très supérieure dans le Mercantour, mais il est difficile de recenser les données par commune.

Au total, une fréquence d'attaques beaucoup plus élevée caractérise les zones occupées de façon per-

manente par les loups dans les Alpes du Sud, du moins dans les premières années de leur installation (0,7 à 1,2 attaque par unité pastorale et par an pour le département des Alpes-de-Haute-Provence), par rapport à la fréquence d'attaques hors zones à loups (0,12 et 0,29 dans les deux massifs enquêtés). Chaque attaque en zone à loups provoque en moyenne une perte moitié moindre que les attaques de chiens recensées hors zones à loups (4,4 au lieu de 10,8) ; de surcroît, le chiffre est beaucoup plus constant dans le premier cas que dans le second. La combinaison d'attaques bien plus fréquentes mais moins meurtrières aboutit à un taux de prédation qui reste nettement plus élevé en moyenne en zones à loups. Dans plusieurs zones à loups, la fréquence d'attaques tend cependant à diminuer après quelques années, du fait de l'intensité des efforts de protection... et probablement du braconnage. Mais il faut comparer avec prudence les données issues de *constats* réalisés dans des territoires à

loux et celles issues d'enquêtes *exhaustives auprès des éleveurs* utilisant des pâturages dans des *territoires sans loups*, pour deux raisons :

– d'une part, les données issues des constats sont moins complètes que celles issues d'enquêtes auprès des éleveurs, et tendent donc à sous-évaluer la prédation totale : une logique de constat est différente d'une logique d'enquête auprès des acteurs ayant vécu les attaques ;

– d'autre part, les loups eux-mêmes modifient profondément les facteurs de risque d'attaque, en contraignant les éleveurs à des modifications de pratique qui ne paraissent pas nécessaires aux éleveurs en dehors des territoires où les loups sévisent ; la comparaison ne porte donc plus sur les mêmes pratiques de conduite des troupeaux dans des territoires avec et sans loups.

LOGIQUE DE CONSTAT, LOGIQUE D'ENQUÊTE

Les résultats des enquêtes directes auprès des éleveurs ne sont pas directement comparables aux bilans chiffrés de la prédation attribuée aux loups dans les zones à loups sur constat. Il ne s'agit bien évidemment pas de critiquer ceux qui réalisent les constats, dans des conditions difficiles en terme de disponibilité immédiate. Il s'agit simplement de rappeler que ces constats, établis à titre administratif en vue de décision de compensation financière, sont un indicateur d'une réalité biologique complexe et non son exact compte-rendu. C'est cette réalité-là qu'il s'agit d'approcher de façon complémentaire par les enquêtes directes auprès de populations complètes d'éleveurs dans un territoire donné.

Il arrive que sur le terrain, la logique de constat et l'expérience vécue de l'éleveur s'entrechoquent

brutalement. Ainsi, un éleveur des Alpes-Maritimes témoigne avoir vu de ses yeux un loup attaquer une de ses brebis en 2002, mais l'attaque a ensuite été classée « loup exclu » (comm. pers.). Cette affaire le mettait fort en colère, et certes pas pour le montant perdu. Par ailleurs, plusieurs bergers, lors des enquêtes que nous avons menées, relatent des séquences d'attaques survenues dans un temps rapproché, identiques dans leur mode opératoire (localisation, moment dans la journée, réaction perçue des brebis, caractère furtif). Or il arrive que l'une de ces attaques dans la même série ne soit pas attribuée aux loups, contrairement aux autres. Il est pourtant bien peu probable que deux prédateurs différents viennent opérer de manière identique à tour de rôle au même endroit¹². Les constats qui ne permettent pas de conclure avec certitude à la responsabilité des loups sont remboursés aux éleveurs « au bénéfice du doute ». Il s'agit certes qu'ils ne soient pas pénalisés financièrement du fait d'une incertitude technique. Mais cette expression sape la légitimité même de l'indemnisation, puisqu'elle sous-entend que la catégorie « loup non exclu » qui recouvre la totalité des indemnisations attribuées recouvre indifféremment du chien et du loup. En ce sens, l'incertitude technique, qui est un fait objectif face à un champ nouveau de références, alimente la crise sociale en se traduisant en écart de représentation par rapport à la réalité vécue par les éleveurs.

Plus important encore pour approcher la réalité biologique, l'expérience de terrain montre qu'un certain nombre d'attaques ne sont pas déclarées (souvent par lassitude de l'éleveur, lorsque peu de bêtes sont perdues), et que d'autres sont classées invérifiables (en général, délai trop long)¹³. Il

12. Le cas de la série d'attaques dans l'Ain en 2003 est intéressant : aucune des brebis adultes victimes de prédation n'est « typée loup », seuls quelques agneaux (mais ils ne sont pas pris en compte dans la décision) le sont (Office national de la Chasse et de la Faune sauvage 2003). Par la suite, l'analyse génétique effectuée sur l'une des attaques a prouvé la présence du loup. Nous saluons la rigueur et la volonté de transparence de l'ONCFS qui ont permis d'attribuer finalement ces attaques à des loups, dans cette affaire concernant une nouvelle zone de prédation. Pour autant, ce cas « expérimental » confirme ce que l'on sait, que certaines bêtes tuées par un loup ne sont pas typées loups. Ne faudrait-il pas enrichir la base de données des modes opératoires des loups de cette diversité prouvée de prédation, plutôt que de s'en tenir à un « modèle-type » de prédation loup correspondant à une fraction seulement des cas ? Et sans analyse génétique, comment auraient été classés ces constats ?

13. Dans plusieurs massifs, il est signalé que l'action des rapaces charognards comme les vautours réintroduits rend de plus en plus difficile le constat sur des bêtes victimes de prédation ; il est conseillé aux éleveurs de bâcher leurs carcasses dans l'attente du constat, même si celui-ci est généralement rapide... tout cela devient bien compliqué !

s'agit-là de facteurs de sous-évaluation en zones à loups. De surcroît les éleveurs signalent fréquemment des animaux qui disparaissent suite à une attaque dans des montagnes accidentées, entrecoupées de ravins et boisées. Le nombre d'animaux concernés est objectivable, à dire d'éleveur, lorsqu'un comptage a eu lieu à date rapprochée avant et après l'attaque. Il est cohérent que l'administration ne rembourse que des animaux constatés ; pour autant, ces animaux disparus correspondent à une réalité biologique attribuable aux loups au même titre que les attaques qui les ont causés. Deux tentatives convergentes ont été effectuées en France et en Norvège pour estimer les pertes liées à des attaques non déclarées, invérifiables, ou encore correspondant à des animaux disparus. Elles aboutissent à une estimation de 30 à 40 % du total des animaux perdus qui ne sont pas en condition d'être remboursés (Garde & Vors 2000 ; Seim 2001). C'est un autre indicateur de la réalité de la prédation en zones à loups. L'idée souvent émise d'un bruit de fond dominant de problèmes de « chiens errants » par rapport auquel les attaques de loups seraient secondaires est invalidée par les résultats obtenus dans le Luberon et les Monges. Ces résultats posent le problème de la communication et du statut des discours dominants relayés par les médias. Les éleveurs vivent une réalité spécifiquement difficile en zones à loups. La perception qu'en a le grand public est que leurs problèmes sont exagérés, et donc leur indemnisation en partie indue. L'ambiguïté entre l'incertitude technique de la prédation et la légitimité sociale de l'indemnisation contribue à amplifier la crise suscitée par le retour des loups. Rien n'est plus difficile pour le praticien que de travailler à réduire un problème technique dans une ambiance de déni de la réalité ou de l'ampleur de ce problème.

QUAND LE LOUP IMPOSE DES EFFORTS DE PROTECTION

Une différence fondamentale oppose tous les résultats obtenus dans des zones à loups et dans des zones sans loups. En zones à loups, ces résultats concernent des éleveurs qui ont été contraints en majorité de modifier leurs pratiques et de

mobiliser des moyens de protection. À l'inverse, les taux de prédation mesurés dans des zones sans loups concernent des troupeaux qui n'intègrent aucun ou très peu de moyens de protection, et peu de contraintes particulières de conduite des animaux liées aux risques de prédation. La comparaison des taux de prédation dans les zones sans loups et dans les zones à loups est donc peu pertinente si elle n'intègre pas le fait que les modes de conduite des troupeaux ont été fortement modifiés par le facteur loup lui-même. Autrement dit, dans les Alpes du Sud la prédation sur des troupeaux majoritairement protégés en zones à loups reste supérieure à celle constatée sur des troupeaux généralement non-protégés en zones sans loups. Il est d'ailleurs tout à fait probable que les efforts de protection imposés par la présence de loups réduisent à un niveau très bas la prédation par les chiens, bien plus facile à circonscrire. De ce fait, les pertes attribuées aux loups risquent d'autant plus d'être sous-évaluées.

Cette modification généralisée des pratiques, sous la contrainte du risque, est facile à repérer dans le cadre des diagnostics pastoraux en zones à loups. Précisons que ces efforts de protection se rajoutent à des pratiques de gardiennage ou de conduite en parcs qui étaient déjà largement généralisées dans les Alpes du Sud : le travail de conduite au pâturage est largement distinct du travail de protection. Souvent d'ailleurs, la protection va à l'encontre des bonnes règles de gestion pastorale (notamment en terme de répétition des passages obligatoires, de concentration du pâturage sur des secteurs moins vulnérables, de raccourcissement de la durée quotidienne de pâturage). Ces efforts de protection sont un très bon indicateur de la spécificité et de l'ampleur de la contrainte nouvelle représentée par le risque loup, puisqu'ils n'étaient pas nécessaires auparavant face au seul risque chien.

DES INDICATEURS DISCRIMINANTS POUR LE GESTIONNAIRE (Tableau 4)

L'augmentation soudaine des attaques dans un secteur nouveau doit alerter prioritairement les gestionnaires territoriaux sur l'installation de loups. C'est le premier indicateur discriminant

TABLEAU 4. – Mise en évidence à partir du cas des Alpes du Sud d'indicateurs afin de discriminer des ensembles d'attaques dans des territoires sans loups ou avec loups (non-utilisable sur une attaque donnée).

Indicateurs	Territoires sans loups	Territoires à loups
Fréquence d'attaques	Faible (deux enquêtes Alpes du Sud) Foyers de crise localisés	Forte : foyer de crise localisé pour un loup de passage, ou généralisé si fixation. Évolution en baisse avec efforts de protection
Repérage visuel du prédateur à l'attaque	Très fréquent propriétaire le plus souvent identifié	Rare
Attaques de nuit ou de jour	Indifférent ou jour majoritaire	Nuit très majoritaire, évolution vers attaques diurnes
Prés de proximité ou parcours écartés	Indifférent	Parcours écartés très majoritaires, évolution vers attaques proches des villages
Saison	Toute l'année, variable selon situation locale (fréquemment période de chasse majoritaire)	Toute l'année, été + automne majoritaire
Pertes par attaque	Très variables, proportion plus importante d'attaques meurtrières, y compris quelques pertes massives par étouffement d'animaux en bergerie	Très variables, proportion plus importante d'attaques peu meurtrières, mais aggravées par animaux disparus (hors constats) et quelques dérochements. Évolution en baisse (protection)
Séquences d'attaques	Se produisent si attaques non enrayées. Non discrètes	Fréquentes, les attaques ne pouvant pas être enrayées, et furtives

entre attaques de chiens et attaques de loups. Bien sûr, une recherche d'indices généralement recensés l'hiver suivant en apporte alors confirmation. Développer à ce moment un discours sur l'ampleur des attaques de chiens serait dès lors contre-productif, puisqu'il reviendrait à nier l'indicateur que l'on vient d'utiliser. Par contre, un gestionnaire territorial qui serait préoccupé de repérer et gérer au mieux l'installation éventuelle de loups aurait tout intérêt à développer une enquête préalable, de préférence exhaustive, sur les niveaux réels de prédation supportés par l'élevage.

Au-delà de l'indicateur quantitatif (nombre d'attaques, nombre d'éleveurs touchés par des attaques), notre étude permet de mettre en évidence un indicateur très discriminant entre *ensemble d'attaques de chiens et ensemble d'attaques en territoire à loups* : c'est le repérage du prédateur à

l'attaque. Attention, l'identification visuelle de chiens en maraude dans un territoire donné ne suffit pas pour leur attribuer une attaque donnée. On l'a vu, un chien qui divague n'est pas forcément un chien ayant pris le goût du sang, et les dérangements de troupeaux sont bien plus fréquents que les attaques. Dans les territoires sans loups, les études (Monges et Luberon) montrent que 85 % des chiens sont repérés à l'attaque. Dans les territoires à loups, le prédateur est rarement vu à l'attaque (5 % des cas dans les Monges). Ce résultat remarquable tend à montrer que le mélange des attaques dues aux deux prédateurs en zones à loups est bien moins fréquent que ce que l'on croit souvent. Les chiens qui attaquent ne sont ni furtifs ni anonymes. Ils attaquent de jour comme de nuit, dans des prés proches des habitations comme dans des parcours éloignés. Ce comportement prédateur du chien est très différent de celui du loup. Ce

dernier ne se fait repérer qu'exceptionnellement lors d'une attaque, même si l'on observe désormais des attaques diurnes de loups en présence du berger dans un contexte de protection de la majorité des troupeaux la nuit.

Lorsque le gestionnaire est confronté à une augmentation soudaine des attaques sur les troupeaux, et que les prédateurs ne sont aperçus que rarement lors des attaques, la probabilité de l'installation de loups est extrêmement forte. Deux indicateurs secondaires peuvent renforcer la mise en alerte : forte majorité d'attaques nocturnes, positionnement des attaques sur des secteurs écartés. La saison et le nombre de pertes par attaque sont trop variables pour être des indicateurs déterminants. L'existence de séquences d'attaques est commune aux deux prédateurs, ce qui renforce encore l'importance de l'indicateur « identification visuelle » : seuls des loups peuvent répéter des attaques de façon rapprochée sur un même troupeau sans se faire repérer, éleveurs et bergers étant vite en alerte. Les éleveurs transhumants dans le Queyras disent d'ailleurs qu'il faut impérativement « réussir » le début de la saison d'estive en terme de protection des troupeaux, pour éviter cette fixation sur un troupeau donné.

UNE RURALITÉ CONFRONTÉE À « L'ENSAUVAGEMENT » DE L'ESPACE

Les résultats acquis dans le Luberon confirment ceux des Monges et permettent de dessiner un tableau du problème des chiens en divagation pour l'élevage dans la région. En comparaison, se dessinent aussi les caractéristiques propres à la prédation de cet autre canidé prédateur, le loup. Au total, bien des idées couramment reçues sur la prédation du loup et du chien se trouvent nuancées, voire remises en cause.

Les *chiens errants* (au sens d'un animal d'origine domestique qui n'a plus de maître) paraissent une

infime minorité des chiens en maraude susceptibles d'attaquer les troupeaux. La durée de vie des chiens perdus ou abandonnés est sans doute brève dans la nature. Aucun cas n'a été signalé de *chiens ensauvagés*, vivant en meute, se nourrissant et se reproduisant de façon autonome. C'est donc une situation bien différente de celle décrite, par exemple, dans le Sud de l'Italie (Boitani 1992). Dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse, et ceci confirme d'autres observations, les problèmes dus aux chiens dits « errants » sont presque toujours le fait de *chiens divagants*, dont les propriétaires sont le plus souvent des résidents de proximité.

L'enquête menée auprès de tous les éleveurs du Luberon montre que le sujet de la prédation par les chiens est une question qu'ils abordent volontiers, malgré la faible fréquence des attaques. Les chiens divagants sont un véritable souci pour eux, du fait d'approches fréquentes des troupeaux, ce qui les conduit à une vigilance permanente. Le discours des éleveurs se situe donc en amont des attaques, et exprime leur exaspération face à la divagation des chiens. Nous n'avons jamais rencontré d'acceptation des attaques comme un état de fait banal ou normal. Chaque attaque est, précisément, un événement. Les rares éleveurs qui subissent de nombreuses attaques qu'ils ne parviennent pas à enrayer le vivent comme un traumatisme insupportable. C'est d'ailleurs ce même vécu de traumatisme insupportable qu'expriment, beaucoup plus nombreux, les éleveurs confrontés aux attaques répétées de loups. La situation décrite de façon détaillée dans le Luberon infirme totalement, au moins pour la région étudiée, la thèse soutenue par certains chercheurs, selon laquelle le chien « errant » ferait l'objet d'une sorte de tabou, « *un déni* » de la part des éleveurs, qui n'en parleraient pas malgré des dégâts fréquents et importants¹⁴. C'est au contraire la mobilisation systématique d'un discours simpliste et éloigné des réalités vécues par

14. Sophie Bobbé (2000) évoque le « *silence qui entoure ce vagabond* ». En fait de silence, le bruit produit autour des « chiens errants » est assourdissant de la part des amis du loup. Sociologiquement, ce positionnement du thème des « chiens errants » au service d'un discours portant sur un autre thème et porté par une catégorie d'acteurs extérieure au sujet devrait nous interroger.

les éleveurs à propos du « chien errant », argumentaire au service de la promotion du loup, qui montre ici ses limites après vérification sur le terrain¹⁵.

Le paysage *chiens en divagation* est au total bien différent du paysage *territoires à loups* :

– pour les chiens, des attaques peu fréquentes (au moins dans les deux massifs des Alpes du Sud enquêtés), mais souvent meurtrières ; des attaques au hasard des rencontres, aussi bien diurnes que nocturnes, frappant indifféremment le troupeau à proximité de l'exploitation aussi bien que dans des quartiers éloignés ; un prédateur qui ne prend guère de précaution, se fait repérer, ce qui permet le plus souvent de régler le problème, officiellement (par accord avec le propriétaire ou intervention des gardes-chasses) ou non (élimination directe par l'éleveur) ; enfin, quelques foyers de crise localisés, lorsque l'éleveur n'est pas en mesure d'enrayer les attaques de chiens bien identifiés ; le tout dans un contexte de conduite du troupeau ne mobilisant pas un niveau élevé de précaution et de protection ;

– dans les territoires à loups, des attaques bien plus fréquentes, généralisées à l'échelle de l'espace exploré par la population de loups en cause ; des attaques en moyenne moins meurtrières, dans un contexte de protection qui se généralise assez rapidement ; des attaques dues à un prédateur bien plus affûté, furtif, efficace, rarement vu, choisissant à coup sûr les conditions les plus favorables en termes d'espace (secteurs écartés, relief, boisement), de temps (de préférence la nuit) et de météo ; des pertes qui parviennent à être contenues, en mobilisant d'importants efforts de protection, à un niveau qui reste supérieur aux pertes dues aux seuls chiens divagants que nous avons pu mesurer dans des territoires sans loup ; enfin, un prédateur pour lequel la pression sociale et

légale interdit aux éleveurs de « régler le problème » autrement que par des actions clandestines susceptibles de les entraîner au tribunal ; ils se sentent donc condamnés à subir, et c'est peut-être là l'un des éléments les plus insupportables qui expliquent l'acuité de la crise sociale provoquée par le retour des loups ; ils vivent le même traumatisme que les rares éleveurs victimes d'attaques répétées de chiens, mais doivent faire face à un discours qui tend à nier leur problème et à les désigner comme coupables et non victimes.

La différence fondamentale qui distingue loups et chiens divagants va bien au-delà de la dimension technique du problème de la prédation, elle relève du statut que le prédateur confère au territoire sur lequel il sévit. La société contemporaine accepte que l'éleveur règle le problème des chiens divagants et lui interdit de régler celui des loups. L'indemnisation des pertes qui accompagne cet interdit est elle-même porteuse d'ambiguïté, donc facteur de crise, puisqu'elle s'accompagne d'un discours affectant la légitimité même du versement, effectué « au bénéfice du doute ». Les chiens divagants relèvent d'un espace rural que l'acteur agricole conserve le droit de gérer. Les loups consacrent les territoires où ils s'installent comme une nouvelle « terre sauvage »¹⁶, désormais soustraite à l'acteur rural, où les décisions sont prises par un nouveau prescripteur étranger à la société traditionnelle montagnarde. Le développement rapide des territoires à loups inscrit la montagne dans un conflit d'appropriation, favorisé par une déprise déjà ancienne et intense, qui nous oblige à redéfinir la ruralité à ses marges « sauvages » pour les uns, « naturelles » pour les autres¹⁷. Une telle redéfinition devra se garder de l'illusion d'une « nature » traitée pour elle-même. Une montagne « ensauvagée » est une construction culturelle, tout comme la montagne rurale

15. Sur la construction du discours de défense du loup, lire Garde 2002b.

16. En référence au nom de la revue qui a révélé, en 1993, l'arrivée des loups dans une publication cosignée avec le Parc National du Mercantour et milite ardemment pour leur protection depuis.

17. Isabelle Mauz (2002b) montre bien que le loup appartient à la catégorie du « sauvage » par opposition au « domestique » pour les acteurs ruraux traditionnels et à celle du « naturel » par opposition à l'« artificiel » pour les naturalistes et protecteurs de la nature. Il est d'autant plus intéressant de voir les militants de la nature se réapproprier positivement ce terme de « sauvage », en français ou en latin (*Ferus* est le nom de l'association de protection des loups, ours et lynx).

qui s'estompe sous nos yeux, elle est définie par et elle bénéficie à des acteurs sociaux s'inscrivant dans des modes d'usage relevant parfois de la « consommation de nature ». En ce sens, le conflit autour des prédateurs est un cas extrême d'une réorganisation plus généralisée des rapports socio-écologiques que l'on retrouve, par exemple, dans les conflits concernant le réseau Natura 2000 ou encore la chasse.

RÉFÉRENCES

- AGRESTE 1999. — *Des pratiques pastorales sur toute la région – PACA 1997*. DRAF Marseille, Marseille.
- BOBBÉ S. 2000. — Entre domestique et sauvage : le cas du chien errant. Une liminalité bien dérangeante. *Courrier de l'Environnement de l'INRA* 40 : 66-74.
- BOBBÉ S. 2002. — *L'ours et le loup. Essai d'anthropologie symbolique*. Éd. de la MSH ; INRA, Paris.
- BOITANI L. 1992. — Wolf research and conservation in Italy. *Biological conservation* 61: 125-132.
- CAMPION-VINCENT V. 2002 — Les réactions au retour du loup en France. Une tentative d'analyse prenant « les rumeurs » au sérieux, in CAMPION-VINCENT V., DUCLOS J.-C. & ABRY C., *Le fait du loup. De la peur à la passion : le renversement d'une image*. Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, Grenoble. *Le Monde Alpin et Rhodanien* n°sp. : 11-52
- CHAROY G. S. D. — *Chiens de berger, dressage et utilisation*. ITOVIC, Paris.
- CHEVALLIER D. 1999. — *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement sur la présence du loup en France*, Commission de la Production et des échanges de l'Assemblée Nationale.
- DAUPHINÉ LIBÉRE 1996. — *Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS)*, 28-12-1996.
- DIMANCHE M. & PISTOLESI J. 2000. — Dégâts de chiens en divagation sur les troupeaux : l'état de la situation dans deux départements méditerranéens, les Pyrénées-Orientales et l'Aude, in BORNARD A. & BRAU-NOGUÉ C. eds, *Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000*. Association française de pastoralisme, Montpellier ; Éditions de la Cardère, Morières (Var). *Pastum*, n° hors série : 179-184.
- DOL C., GARDE L. & MAGNIN H. sous-presse. — La prédation par les chiens en divagation dans le Luberon. *Courrier Scientifique du Parc du Luberon*.
- DUCHAMP C. 2004. — Mise en œuvre du réseau pour permettre la compensation des dommages aux troupeaux, in *Le retour du loup dans les Alpes françaises, actes du séminaire de restitution du programme LIFE, Lyon, 9-10 décembre 2003*. MEDD, Paris : 35-39.
- GARDE L. & VORS E. 2000. — *La prédation par les loups et les chiens errants dans le massif des Monges (Alpes-de-Haute-Provence)*. CERPAM, Manosque.
- GARDE L. 2002a. — Loup et forêt méditerranéenne, quelles questions pour l'élevage et la gestion de l'espace ? *Forêt Méditerranéenne* XXIII(1) : 45-52.
- GARDE L. 2002b. — Loup des villes, loup des champs, in CAMPION-VINCENT V., DUCLOS J.-C. & ABRY C., *Le fait du loup. De la peur à la passion : le renversement d'une image*. Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, Grenoble. *Le Monde Alpin et Rhodanien* n°sp. : 243-266.
- INSTITUT DE L'ÉLEVAGE 1996. — *Observatoire national prédateurs sur troupeaux ovins, bilan de l'exercice 1995*, mai 1996. Ofival ; Institut de l'élevage, Paris.
- MAUZ I. 2002a. — *Position de thèse : Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conception du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups*. *Ruralia* 10-11 : <http://ruralia.revues.org/document308.html> [texte intégral en ligne].
- MAUZ I. 2002b. — L'arrivée des loups dans les Alpes françaises et la transformation des rapports au sauvage, in CAMPION-VINCENT V., DUCLOS J.-C. & ABRY C., *Le fait du loup. De la peur à la passion : le renversement d'une image*. Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, Grenoble. *Le Monde Alpin et Rhodanien* n°sp. : 199-213.
- MÉNATORY G. 1991 — *Anthologie du loup et autres carnassiers*. Hatier, Paris.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES 2004. — *Données statistiques sur l'accompagnement des éleveurs en zone de présence du loup à l'échelle nationale*. Note technique. MAAPAR, Paris.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2003. — *Le retour du loup dans les Alpes françaises*. Projet LIFE99/NAT/F/006299. Rapport d'activité intermédiaire pour l'année 2002. MEDD, Paris.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2004. — *Le retour du loup dans les Alpes françaises*. Projet n°LIFE99NAT/F/006299. Rapport final juillet 1999- mars 2004. MEDD, Paris.
- MOUTOU F. 1999. — Le retour du loup en France : les enjeux, in BODSON L. (éd.), *Animaux perdus, animaux retrouvés : réapparition ou réintroduction en Europe occidentale d'espèces disparues de leur milieu d'origine*. Université de Liège, Liège : 39-55.
- OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE 2003. — *Prédation par un grand canidé dans le massif de Valronney (Ain)*. Compte rendu de la réunion du lundi 8 septembre 2003. ONCFS, Paris.
- PFEFFER P. 2000. — *La lettre de la SECAS, Société d'Encouragement pour la Conservation des Animaux Sauvages* 24 : 1.

- PITT J. 1988. — *Des chiens « montagne des Pyrénées » pour la protection des troupeaux ovins en région Rhône-Alpes*, ITOVIC, Paris ; CFPPA, Bonnefond. Mémoire de BTS.
- SALES P. 2001. — Des Asturies aux Carpathes, vivre avec le loup. *Cahiers techniques* 69.
- SEIM V. 2001. — Élevage ovin et grands carnivores en Norvège, *Actes de la rencontre européenne des éleveurs victimes des prédateurs*, 8 septembre 2001, Nice. Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes : 21-25.
- SOLARI C. & MADDALENA T. 2002. — Allevamento di bestiame minuto e lupo nel Cantone Ticino (Svizzera) : (soprav)vivere insieme ? *in Il lupo e i Parchi*. Parco. Nazionale Foreste Casentinesi, Cesena : 161-165.
- WICK P. 1998. — *Le chien de protection sur troupeau ovin*, ARTUS, Blois.

*Soumis le 10 septembre 2004 ;
accepté le 14 février 2005.*